



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2026/18

Séance ordinaire du 1^{er} JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. Mme Cécile MARRIETTE | 9. Mme Cécile BROQUAIRE |
| 2. Mme Corinne JACQUEMONT | 10. Mme Chantal PROTIERE |
| 3. Mme Anne GIROUDON | 11. M. Olivier BOUNIARD |
| 4. Mme Annabel TURNEL | 12. |
| 5. M. Martial CHAUMARAT | 13. |
| 6. Mme Amélie DE ALMEIDA | |
| 7. Mme Arlette MATHIEU | |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir) a donné pouvoir à Mme Cécile BROQUAIRE

Excusé.s :

M. Christophe BAZILE, Président

OBJET DE LA DELIBERATION : Délibération relative à la fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès de la ville de Montbrison/CCAS de Montbrison du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Le Conseil d'administration,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Considérant la délibération n° 2022/05/20 portant création d'un Comité Social Territorial et créant une formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail, et d'un Comité Social Territorial commun ville de Montbrison/CCAS,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 28 avril 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre de représentants du personnel ainsi que la représentativité femme homme en découlant pour les élections professionnelles du comité social territorial rattaché à la ville de Montbrison et au CCAS de Montbrison ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial est de 232 agents (60% de femmes – dont 2 agentes du CCAS – et 40% d'hommes),

Le 20 mai 2026, après avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 : DE FIXER, le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et un nombre 5 de représentants suppléants du personnel.

ARTICLE 2 : DE MAINTENIR le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de l'administration.

ARTICLE 4 : DE MAINTENIR l'instauration d'une formation spécialisée au sein du comité social territorial.

ARTICLE 5 : DE FIXER le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5 (identique à celui fixé pour le même collège au comité social territorial). Le nombre de représentants du personnel suppléants au sein de la formation spécialisée sera fixé à 5.

ARTICLE 5-1 : DE FIXER le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5 (et 5 représentants suppléants).

ARTICLE 6 : D'AUTORISER le recueil de l'avis des représentants de l'administration, au sein de la formation spécialisée.

ARTICLE 7 : DE FIXER la représentation équilibrée des femmes et des hommes pour les listes de candidats déposées par les organisations syndicales au sein du CST à : 60% de femmes, et 40% d'hommes.

ARTICLE 8 : DE RAPPELER que le vote se déroulera à l'urne, excepté pour les personnes empêchées, qui pourront voter par courrier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents,

- à 12 voix pour (1 pouvoir),
- à 0 voix contre,
- à 0 abstention.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 1^{er} JUIN 2026.

LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS,
Cécile MARRIETTE



Conseil d'administration du CCAS de MONTBRISON
Du Lundi 1^{er} juin 2026